CONCERTATION POUR LE PACTE ET LA LOI D’ORIENTATION ET D’AVENIR AGRICOLE

**Fiche préparatoire à la concertation en groupe de travail**

**Tendances consommation et système alimentaires**

**Modes de production et commercialisation**

**Définition**

Les modes de production et de commercialisation concernent différentes composantes des systèmes alimentaires : production primaire, transformation, transport, commercialisation finale, etc.

**Éléments de contexte, tendances passées et situation actuelle**

**Une balance commerciale positive mais en dégradation depuis une quinzaine d’années**

Le secteur agricole et agroalimentaire représente le 3eposte d’excédent commercial français avec 8,0 Md€ en 2021. En 2021, l’excédent commercial agricole et agroalimentaire français augmente de 3,4 % par rapport à 2019 (7,7 Md€). Cependant, le solde commercial se dégrade depuis 10 ans (11,9 Mds€ en 2011), en raison d’une croissance des importations plus rapides que celle des exportations, mais avec des variations selon les marchés (UE, hors-UE) et les produits. En 2021, la valeur des exportations françaises de produits agricoles et agroalimentaires s’établit à 69,7 Md€. La part des exportations françaises qui sont destinées à l’Union européenne (UE) est de 54 %. En 1992, la France était le 2eexportateur mondial de produits agricoles et agroalimentaires ; en 2021, elle est au 6e rang avec une part de marché de 4,5 %, les principales exportations concernant les catégories « vins et spiritueux », « céréales et dérivés », « lait et produits laitiers ». Les importations françaises de produits agricoles et agroalimentaires ont augmenté de 10 % par rapport à 2019, les principaux produits étant, en 2020, les fruits (5,5 Mds€), puis les poissons, les viandes et les abats. Les importations d’origine européenne représentent 66 % des importations.

En Occitanie, les exportations agricoles, sylvicoles et agroalimentaires s’élevaient à 5,3 Md€ en 2021, faisant de ce secteur le second poste régional pour l’export (après les industries aéronautique et spatiale dont les exportations s’élèvent à plus de 20 Md€ en 2021). Le solde commercial du secteur agricole, sylvicole et agroalimentaire est cependant négatif à – 530 M€ en 2021. Les produits d’export les plus importants en valeur sont les vins de raisin (900 M€), les céréales (850 M€), et les légumes/melon/racines (776M€), suivis des aliments pour animaux de compagnie et des animaux vivants. Les principaux pays destinataires des exportations du secteur sont l’Espagne, l’Italie et l’Allemagne. Hors UE, les principaux pays destinataires sont la Suisse, le Royaume Uni et la Chine.

La tendance des exportations du secteur est à la baisse, à l’instar des exportations de vins de raisin qui ont diminué de 2,88% entre 2019 et 2021. Ce phénomène a des causes multiples liées d’une part, aux caractéristiques régionales (le tissu agroalimentaire comprend de nombreuses TPE/PME mal armées pour l’export) et, d’autre part, à l’évolution des marchés internationaux (forte instabilité des prix et des débouchés, forte concurrence sur les marchés à l’export).

A noter la présence sur le territoire occitan de deux importants points d’entrée/sortie de denrées agricoles, à savoir le marché Saint-Charles à Perpignan pour les fruits et légumes et le port de Sète, très actif dans le commerce des animaux vivants. Du fait de ces deux opérateurs dont le rayon d’action dépasse le territoire occitan, les soldes du commerce extérieur des fruits et légumes et des animaux sur pied sont à prendre avec précaution.

**Une stratégie de différentiation par la qualité**

Face à une concurrence internationale croissante, la valorisation de la qualité des produits permet d’améliorer la valeur ajoutée. Entre 2010 et 2020, la part des exploitations produisant sous signes de qualité ou d’origine (SIQO) augmente : en 2020, plus de 140 000 exploitations (30 %) sont engagées dans au moins un SIQO (agriculture biologique, label rouge, appellations d’origine (AOC - AOP), indication géographique protégée (IGP) ou spécialité traditionnelle garantie (STG)). En 2020, le chiffre d’affaires à la première mise en marché des produits sous SIQO hors bio est estimé à environ 32 milliards d’euros hors taxes (+ 3 milliards par rapport à 2018). En 2021, l’agriculture biologique occupe 2,78 millions d’hectares, soit 10,3 % de la surface agricole utile et concerne 13,4 % des exploitations (58 413). Les filières biologiques sont approvisionnées à plus de 81 % par des produits agricoles français. Elle dispose d’un débouché croissant à l’export (+18 % en 2021), son chiffre d’affaire est de près de 13,3 Mds€ en 2021. Le dispositif de certification environnementale des exploitations agricoles connaît aussi une forte progression, passant de 1 518 exploitations certifiées HVE en 2018 à 24 827 en 2022. En progression, le marché du commerce équitable dépasse pour la première fois les 2 Mds€ de ventes (+ 11 % entre 2020 et 2021). Selon les labels, des démarches de certifications multiples (exemple : bio et équitable) peuvent présenter un intérêt pour les exploitations en termes de commercialisation.

Le contexte pédoclimatique n’est pas favorable à des productions intensives en Occitanie. Le faible rendement des productions agricoles est compensé par le dynamisme des territoires d’excellence et des conditions favorables à la Bio.

La Région est ainsi la première en terme de labellisation HVE et en SIQO / Bio

Pour la bio, se sont 13 265 fermes en bio et conversion (soit 1/4 des exploitations bio françaises) pour plus de 608 285 ha certifiés bio ou conversion (soit près de 19,4% de la SAU de la région) et 4 514 opérateurs aval (transformateurs et distributeurs). (Source : Interbio Occitanie, juillet 2022).

Avec 243 produits sous Signe d’Identification de la Qualité et de l’Origine (SIQO), l’Occitanie se place au premier rang pour le nombre et la diversité de ses productions de qualité.

On dénombre 4 000 exploitations en HVE (dont les 3/4 en viticulture). On constate cependant une plus faible valorisation pour HVE comparativement à la valorisation pour SIQO.

Dans le contexte inflationniste et de menaces pesant sur le pouvoir d’achat des consommateurs, il importe de préserver ces filières de qualité et de maintenir la répartition de la valeur. Le risque de déconversion est suivi par l’observatoire régional Bio. La politique régionale (plan régional Bio 2023-27) vise à soutenir la consommation en apportant la preuve des intérêts d’une consommation de produits bio avec une origine occitane pour sécuriser les débouchés et les revenus de l’ensemble des acteurs régionaux. La restauration collective y est également pointée comme l’un des leviers de développement (les objectifs d’Egalim sur ce secteur ne sont pas atteints en région Occitanie comme à l’échelle France).

Il est souhaitable de réfléchir sur la Valorisation des signes de qualité et notamment de conduire des politiques régionales de soutien de la consommation en Bio.

**Des entreprises agroalimentaires confrontées à divers défis**

En 2019, le périmètre des IAA comporte 16 431 entreprises réalisant un chiffre d’affaires (CA) hors taxes de 197 538 millions d’€. Elles emploient 436 547 ETP et sont majoritairement des microentreprises (81 %) et des PME (17 %). Les entreprises de taille intermédiaire et les grandes entreprises réalisent 84 % du CA et 92 % du CA à l’exportation. Des disparités sont également relevées en matière de localisation des entreprises (Bretagne, Auvergne-Rhône-Alpes, etc.) et selon les productions (le secteur laitier est le 1er contributeur au chiffre d’affaires des IAA françaises suivi de près par le secteur de la viande). Les entreprises agroalimentaires ont des positionnements très hétérogènes en matière de segmentation et d’ancrage au territoire. Les entreprises agroalimentaires sont confrontées à divers défis : sociétaux, relatifs à l’organisation et aux conditions de travail, sociaux, environnementaux, sanitaires, économiques, technologiques.

Les entreprises agroalimentaires ont un poids considérable dans l’économie régionale : c’est le premier secteur industriel manufacturier avec plus de 20 % de l’emploi manufacturier, mais seulement 9 % du chiffre d’affaires manufacturier régional (source esane 2019). Les IAA maillent le territoire et ont un rôle fondamental dans l’emploi des zones rurales.

Les coûts énergétiques ont un impact fort sur les entreprises d’Occitanie en raison de faibles marges commerciales. Plusieurs signalements de difficulté sur les IAA et entreprises du bois ont été signalés

En Occitanie le lien est très fort entre territoire et IAA, mais la production agricole est parfois insuffisante et/ou mal structurée et/ou peu attractive en prix pour approvisionner les IAA. On manque d’outils industriels de première transformation (semoulerie, abattoirs, surgélation, ...). Il y a des faibles capacités de financement des IAA. Il y a un problème de recrutement (prégnant en Occitanie), par exemple dans les abattoirs, sur certains territoires (par exemple à Laguiole)

Par ailleurs, selon certaines études universitaires, l’aspect local de certaines filières alimentaires locales (lorsque la production locale est suffisante) est pour le moment faiblement mis en valeur, bien que les filières locales correspondent aux attentes du consommateur.

Il est important de préserver les capacités de production des IAA et leur lien avec l’amont agricole dans le contexte actuel, ce qui revient à consolider les filières et leur ancrage territorial.

On observe un manque de valorisation par la transformation et pour les coproduits (économie circulaire.)

**Des circuits de distribution hétérogènes valorisant partiellement l’amont des filières**

La structuration des filières et l’encadrement des mécanismes de protection des producteurs ont permis d’améliorer les relations commerciales avec la grande distribution et, dans certains cas, d’augmenter la rémunération des producteurs (prix du lait) en renforçant notamment les modalités de contractualisation. Les tensions restent néanmoins fortes. Parallèlement, la reterritorialisation d’une partie de l’alimentation via les circuits courts demeure dynamique. En 2020, 23 % des exploitations commercialisent en circuits courts (17,5 % en 2010), avec de fortes hétérogénéités selon les productions (9 % pour les grandes cultures contre 74 % pour le maraîchage) et les territoires (9 % en Eure et-Loire contre 92 % en Corse-du-Sud.) Ces résultats sont soutenus par le développement de plateformes, la mise en œuvre de projets alimentaires territoriaux (PAT), et d’autres mesures incitatives ou réglementaires.

Le développement des ventes en circuit court est une spécificité d’Occitanie : ¼ des exploitations valorisent en circuit court. C’est une valorisation intéressante mais il faut signaler une disparité selon les territoires. C’est un phénomène ancien, ancré, avec des formes très variées (drive, boutiques de producteurs, plateformes renforcées par les PAT, beaucoup de marchés de plein vent).

Il y a une dynamique importante de création et de réflexion sur les plateformes logistiques de produits agricoles et agroalimentaires en Occitanie (Ex. Réseau Appro des chambres, réseau manger bio, plateforme régionale Occitalim, …). Les plateformes permettent de structurer des collectifs d’approvisionnement en demi-gros.

Occitanie est la première région historique depuis 2015 pour la coopération territoriale PAT (échelon politique alimentaire et projet alimentaire) : 60 labellisés

Occitanie est aussi dynamique par la qualité et l’innovation des projets de démonstrateurs territoriaux (Regroupement d’acteurs économiques et publics pour créer une filière innovante et reproductible)

Il est intéressant de rapprocher les producteurs des consommateurs et investir dans des systèmes alimentaires territorialisés et performants.

**Prospective et hypothèses d’évolution**

Le système alimentaire français évoluera sous l’effet des innovations quotidiennes des dizaines de millions de mangeurs, mais aussi sous la pression de tendances et contre-tendances plus structurelles, internes comme externes à la France : spécialisation des zones de culture, modification des conditions pédoclimatiques, adaptation aux incitations de la PAC, stratégies des entreprises agroalimentaires, contexte international, rapports de force géostratégiques, échanges commerciaux, nouvelles routes logistiques, etc. Plusieurs tendances peuvent être identifiées :

• la globalisation s’accompagnera de réinterprétations, d’hybridations et d’un système alimentaire plus diversifié, complexe ; l’exotisme gastronomique sera une source d’activités et de profits ; l’export restera une source de profits pour les entreprises françaises, sur certains segments seulement ;

• la mondialisation, fluctuante, suscitera des contre-tendances de promotion de l’autonomie nationale et de la proximité, même si la diversité quotidienne des régimes alimentaires continuera à reposer sur des productions nationales et importées ;

• du fait de l’éloignement des individus avec le monde agricole, la « désagricolisation » de l’alimentation se renforcera, les produits strictement agricoles moins présents, remplacés par des produits transformés et adaptés aux styles de vie ;

• la recherche de santé, d’environnement, de proximité continuera à représenter des leviers de développement des produits sous labels de qualité et localisés ; toutefois, des concurrences entre segments se manifesteront ; des adaptations des cahiers des charges et des référentiels seront sûrement nécessaires ;

• dans les prochaines années, la volatilité des prix agricoles et alimentaires devrait perdurer. Les tensions inflationnistes actuelles pourraient également se prolonger et alimenter les débats sur la répartition de la valeur et la rémunération « juste » des producteurs ;

• à l’inverse, la valeur sociale de l’alimentation augmentera, gagnant en dimension symbolique ;

• dans une « société du risque », la méfiance envers les différentes composantes du système alimentaire augmentera encore, soutenue par une demande croissante de transparence, de contrôle et de justification.

Occitanie est très impactée par les crises économiques, climatiques et sanitaires (IAHP, gel printanier, ...) récurrentes.

Il y a un sujet important d’accès à une alimentation de qualité pour les populations défavorisées. La précarité alimentaire est en effet renforcée suite aux crises post-COVID.

Il est important également de conserver la biodiversité (Occitanie bien placée) tout en maintenant un volume de production important, adapter les productions aux crises récurrentes.

Des moyens de résilience doivent être recherchés autour de l’innovation, des outils efficaces d’accompagnement des filières sont attendus (assurance récolte, outils d’accompagnement financier des filières). L’Occitanie sera une des régions les plus impactée par le changement climatique. Il y a un sujet eau fort en Occitanie.

Il est important de mobiliser les organisations professionnelles, l’écosystème économique et territorial sur des projets collectifs et innovants (Parmi les régions les plus dynamiques en exportation collaborative, 1ère région d’innovation / prix frenchtechagri20)

Travaux prospectifs disponibles ou en cours sur l’agriculture et les systèmes alimentaires du futur en Occitanie

-ADEME /Résilience alimentaire : L’ADEME pilote en 2023 une étude sur le sujet de la résilience dans les projets alimentaires locaux en Occitanie. Ces travaux partent du diagnostic du système alimentaire régional pour construire des scénarios prospectifs à l’horizon 2050. Ils mesurent les impacts et la vulnérabilité, de la production agricole à la consommation.

-Scénarios Vignes et vins 2040 de FranceAgriMer, en lien avec l’institut AgroMontpellier (<https://www.franceagrimer.fr/filieres-Vin-et-cidre/Actualites/Le-secteur-viticole-etudie-quatre-scenarios-possibles-pour-l-avenir-de-la-filiere-a-l-horizon-2040>)

Cette étude propose 4 scénarios, qui vont du tout export à la reconquête du marché intérieur, de la diversification à l’uniformisation de la production. En Occitanie la profession a choisi la voie de la mise en œuvre du scénario 3 (filière performante et vin plaisir en vue de la reconquête du marché régional)

RÉFÉRENCES

• Graph’Agri 2021 https://agreste.agriculture.gouv.fr/agresteweb/disaron/GraFra2021Integral/detail/

• Hébrail-Muet V. et al., Dégradation de l’excédent commercial agricole et agroalimentaire français : principaux facteurs explicatifs, Analyse n°172 https://agriculture.gouv.fr/degradation-de-lexcedent-commercial-agricole-et-agroalimentaire-francais-principaux-facteurs

• Panorama des industries agroalimentaires https://agriculture.gouv.fr/le-panorama-des-industries-agroalimentaires

• Géographie économique des secteurs agricole et agroalimentaire français : quelques grandes tendances - Document de travail n°15

https://agriculture.gouv.fr/geographie-economique-des-secteurs-agricole-et-agroalimentaire-francais-quelques-grandes-tendances

• RA 2020 - Signes de qualité ou d’origine : plus d’une exploitation sur trois engagée dans une démarche qualité https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/disaron/Pri2212/detail/

• Recensement agricole 2020 - Surface moyenne des exploitations agricoles en 2020 : 69 hectares en France métropolitaine et 5 hectares dans les DOM https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/disaron/Pri2213/detail/

• Observatoire du commerce équitable 2021 <https://www.commercequitable.org/actualites/observatoire-du-commerce-equitable-2021/>

Pour l’Occitanie :

https://www.occitanie.cci.fr/actualite/les-grands-chiffres-de-loccitanie-linternational

https://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/les-exportations-de-produits-agricoles-transformes-agreste-essentiel-no3-a5305.html

https://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/les-exportations-de-produits-agricoles-bruts-agreste-essentiel-no2-juillet-2020-a5198.html